



Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Échallens du 28 mai 2026

Présidence : Hervé DELAY (SVI-EcoCit)
Secrétariat : Mareva MATHYS, secrétaire

1) Bienvenue

M. le Président adresse ses cordiales salutations aux Conseillères et Conseillers présents, aux membres de la Municipalité, au représentant de la presse ainsi qu'au nombreux public présent. Dans ce dernier, se trouve notamment, des habitants du quartier Osiris et M. Guillaume RIME, Président du tir sportif d'Échallens.

M. le Président rappelle à l'assemblée que les débats sont enregistrés afin d'aider la secrétaire à dresser le présent procès-verbal et que cet enregistrement sera détruit une fois ce dernier approuvé.

2) Appel

45 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel et neuf sont excusés et un est absent. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

3) Dépôts

Le Bureau n'a reçu aucun dépôt.

4) Adoption de l'ordre du jour du 28 mai 2026

L'ordre du jour ne subit aucune modification.

M. le Président ouvre la discussion et la clôt après avoir constaté qu'aucun membre de l'assemblée ne demandait la parole.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

5) Communication du Bureau

5.1 Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

Lors de notre dernière séance de février vous avez accepté avec moult amendements le nouveau règlement communal sur la protection du patrimoine arboré. Ces nombreux amendements ont poussé la Municipalité à renvoyer le règlement au Canton pour ultime approbation. Celle-ci étant faite, le règlement a pu être signé par le syndic, votre serviteur et les secrétaires respectives la semaine passée et transmis au Canton. Une fois approuvé par le Chef du Département de la



jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, il entrera en force, une fois le délai référendaire dépassé.

5.2 Votations et élections

M. le Président donne lecture des résultats de la Commune d'Échallens lors des scrutins du 8 et 29 mars.

- Participation : CH 57.56% / VD 51.04% / MU 44.97% / CC 40.16%
- Scrutins fédéraux :
 - Initiative populaire argent liquide : NON à 57.80%
 - Contre-projet direct : OUI à 73.09%
 - Initiative SSR : NON à 65.71%
 - Initiative pour un fonds climat : NON à 67.02%
 - Loi fédérale sur l'imposition individuelle : OUI à 68.92%
- Scrutins cantonaux :
 - Conseil d'État, 1^{er} tour : Jean-François Thuillard 48.05%, Roger Nordmann 43.92% et Agathe Raboud Sidorenko 5.24%
 - Conseil d'État, 2^{ème} tour (part. 40.54%) : Roger Nordmann 49.55%, Jean-François Thuillard 49.31%, soit un écart de 4 voix
- Municipalité :
 - Les cinq membres sortants ont été réélus
- Conseil communal :
 - SVI-EcoCit 17 sièges, Entente communale 43 sièges ; le 60^e siège a été attribué à la liste SVI-EcoCit pour 4 suffrages.

Les prochaines votations auront lieu le 14 juin avec deux scrutins fédéraux et trois scrutins cantonaux.

L'assermentation des nouveaux élu-e-s de la Commune aura lieu jeudi prochain 4 juin à 18h30 à l'Aula du Collège des Trois Sapins, la cérémonie est publique.

Si, vous n'avez pas encore rendu votre formulaire pour le registre des intérêts, merci de le faire dans les meilleurs délais.

5.3 Course d'école du Conseil communal

Le samedi 2 mai a eu lieu la Course d'école du Conseil qui a emmené 23 participant-e-s en terre octodurienne.

Au programme, visite du nouveau musée Bary, visite guidée de la ville romaine et moderne, déplacement en petit train pour visiter l'éolienne du Mont d'Otan.

M. le Président remercie les participant-e-s de la confiance accordée et espère qu'elles et ils ont passé une bonne journée.



L'assemblée applaudit.

5.4 Agenda

Le dernier Conseil de la législature aura lieu dans trois semaines déjà, le jeudi 18 juin 2026 à 19h30, où je ferai mon dernier appel.

Au menu, comptes, gestion et un échange d'actions du LEB. Vous pourrez d'ailleurs, si ce n'est pas déjà fait, récupérer votre exemplaire papier du Rapport de gestion et des Comptes sur la table à l'entrée de la salle.

A l'issue de cette séance, nous fêterons dignement la fin de la législature. Pour faciliter l'organisation, vous allez recevoir avant ou avec la convocation un petit lien afin de confirmer ou non votre présence à cette agape.

Pour les personnes qui ne seront plus membres du Conseil au début de la prochaine législature, vous aurez la possibilité de rendre votre badge lors de ce conseil. A noter également, que vos accès au kDrive et à votre boîte aux lettres pourront être révoqués dès le début du mois de juillet.

6) **Communication de la Municipalité**

6.1 Communications écrites

Le Bureau n'a reçu aucune communication écrite.

6.2 Communications orales

M. le Président cède la parole à M. Serge BORNICK, Syndic.

6.2.1 Cité de l'Energie

La communication est faite par Mme Céline MÜLLER, Municipale.

La Municipalité a eu la séance de ré-audit le mercredi 20 mai. Pour rappel, un dossier a été préparé par Mme FRANCHINA, conseillère du bureau Bio Eco, et Mme SCHERANTZ, déléguée durabilité à la commune. Pendant plusieurs mois, elles ont fait le point sur les mesures et les projets réalisés ces dernières années par la commune et mis à jour une série d'indicateurs.

La Municipalité a ensuite rencontré le même jour l'auditrice, Mme Anne RIALHE, ingénieure en énergie. Elle a passé en revue le dossier pour vérifier qu'il était bien complet et respectait les critères pour la nouvelle certification.

Elle a fait part à la Municipalité de toutes ses observations notamment concernant ces dernières années. Elle a noté en particulier une belle progression depuis 2022 et cela a confirmé le fait que la Commune d'Échallens pourrait envisager une nouvelle certification.



Ce dossier va être transmis à la Commission du Label qui se rencontrera et confirmera cette certification.

La confirmation officielle du certificat se fera le samedi 12 septembre avec la remise du label et ceci, dans le cadre de la Fête du Développement Durable.

6.2.2 Littering mégots de cigarette

La communication est donnée par Mme Céline MÜLLER, Municipale.

Cette année, la Commune a décidé de participer à l'action de communication de l'ONG Stop to Drop qui invite la population à prendre conscience des conséquences du *littering*. Cette initiative a pour but de rendre les espaces publics plus propres. Les mégots de cigarettes figurent parmi les déchets les plus fréquemment jetés dans les espaces publics. Durant tout le mois de juin, des actions seront menées sur la place de la Gare et celle de l'Hôtel-de-Ville pour essayer d'attirer l'attention sur ce problème avec un petit quizz.

La Municipalité a également décidé d'interdire la fumée dans les différentes places de jeux de la Commune. Cela sera mentionné à l'aide de panneaux à l'entrée des places de jeux concernées.

6.2.3 Fête du Blé et du Pain

La communication est donnée par Mme Corinne SAUTY, Municipale.

Depuis la dernière Fête du Blé et du Pain, un comité a été constitué pour maintenir la flamme. Il y a des fournées qui ont été organisées, trois à quatre sessions, dont les deux dernières ont eu beaucoup de succès.

Des demandes de maintien de la fréquence des fêtes du Blé et du Pain tous les dix ans ont été discutées, il y a également eu l'idée de créer un lien avec l'inauguration de l'Espace du Blé au Pain.

L'inauguration de cet espace n'est pas encore définie, mais n'aura vraisemblablement pas lieu en 2028. En tous les cas, un comité pour une Fête du Blé et du Pain 2028 a été constitué dernièrement. La fête devrait se tenir du 1er au 13 août dans un lieu encore à définir.

L'objectif est de voir le retour d'un événement emblématique, la volonté de proposer un événement populaire et contemporain qui valorise la filière du blé et du pain, de proposer à la population une immersion dans l'univers du blé et du pain.

Le comité recherchera bien sûr des bénévoles, pour la fête en elle-même, au travers des sociétés locales de tout le Gros de Vaud. Il y aura des commissions thématiques qui sont d'ores et déjà fixées, pour l'animation, pour les bénévoles, pour la communication, les finances, le sponsoring, les infrastructures, etc.

6.3 Etat d'avancement du projet de réaménagement de la zone sportive des Trois-Sapins et sa mise à l'enquête publique



La communication est donnée par M. Sébastien SALVI, Municipal.

A l'automne 2023, le Conseil accordait à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 650'000.- destiné à financer les études relatives à l'aménagement de la zone sportive des Trois-Sapins et à la construction d'un nouveau bâtiment.

Par la présente communication, la Municipalité souhaite vous informer de l'état d'avancement de ce projet, dont les études arrivent aujourd'hui à leur terme.

Après avoir consulté la population au cours de l'année 2024, puis une délégation du comité du FC Echallens Région à plusieurs reprises, une délégation des enseignants de sport, le président du Vélo-Club, les riverains au début de l'année 2025, ainsi qu'une délégation des Municipalités d'Assens et d'Étagnières, nous sommes finalement parvenus à un projet global et cohérent, en collaboration avec nos mandataires (AM Architecte pour le bâtiment et Verzone Woods Architecte pour la partie aménagements extérieurs).

Ce projet a ensuite été chiffré durant l'année 2025. L'initiative cantonale « pour une politique sportive vaudoise ambitieuse » pouvait laisser espérer un soutien important. Toutefois, le contre-projet finalement retenu se révèle moins favorable qu'imaginé initialement.

Il a dès lors fallu revoir nos ambitions, sans pour autant dénaturer le projet ni perdre de vue les objectifs principaux que nous nous étions fixés, à savoir :

- Développer des infrastructures sportives de qualité et en quantité suffisante, notamment en matière de vestiaires ;
- Réaliser un véritable site polysportif, et non une infrastructure dédiée à un seul sport ;
- Créer également un espace ouvert destiné à l'ensemble de la population.

Les mandataires ont donc retravaillé le projet afin d'en réduire l'ampleur. Ils sont ainsi parvenus à une version toujours qualitative, mais plus mesurée, qui s'intègre mieux dans son environnement, tant du côté agricole que du côté des riverains.

Le projet sera soumis à l'enquête publique du 30 mai au 28 juin 2026. Le dossier complet pourra être consulté auprès de l'administration communale ainsi que sur le site internet de la Commune.

A l'issue de cette étape, le projet sera soumis au Conseil communal, qui devra se prononcer sur son financement, vraisemblablement d'ici à la fin de l'année.

Enfin, toute personne intéressée par le projet pourra venir consulter les plans et échanger avec le délégué municipal à la fin de la séance.

7) Communications des délégués aux associations intercommunales

7.1 ASIRE

Mme Virginie FERN (Échallens Autrement) prend la parole pour annoncer que la dernière séance de l'ASIRE pour cette législature s'est tenue le 21 avril 2026. Lors de cette séance, le Conseil intercommunal a voté l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'091'000.- destiné au remplacement intégral des luminaires fluorescents pour les luminaires LED sur les 5 sites



scolaires de l'ASIRE, à savoir Bercher, Court-Champ à Échallens, Poliez-Pittet, Saint-Cierges et Thierrens.

Le Conseil intercommunal a également approuvé les comptes 2025 ainsi que le rapport de gestion pour cette même année. Dans ce dernier rapport, la commission de gestion de l'ASIRE a soulevé trois points qui touchent la Commune :

- Concernant la salle de gym de Court-Champ qui a été inondée en novembre 2025, la rendant indisponible jusqu'en février 2026, les travaux de consolidation réalisés en amont ont pleinement rempli leur fonction, la dalle n'ayant subi aucun déplacement ;
- Le deuxième point concerne la capacité des établissements scolaires de l'ASIRE qui est utilisée à 90%. Une étude de faisabilité va être demandée pour l'extension du site de Court-Champ et la construction de nouvelles classes. Cette réflexion sur le développement du site intégrera également des aspects de rénovation énergétique ainsi que la construction éventuelle d'un nouveau bâtiment pour les locaux administratifs. La bibliothèque qui ne répond plus aux normes sera incluse dans un projet global et le préavis pour la réalisation de cette étude devrait être présenté au Conseil intercommunal fin 2026 début 2027 ;
- Le dernier point concerne toujours le site de Court-Champ. La situation des terrains de sport reste problématique selon la commission de gestion de l'ASIRE. Bien que ces terrains soient réservés aux écoles durant les horaires scolaires, ils demeurent ouverts au public pendant la pause de midi, à la demande de la Commune. Dans ce contexte, aucune surveillance n'est mise en place par l'ASIRE pour les élèves du primaire souhaitant utiliser ces infrastructures à midi, dès lors que des tiers peuvent accéder au terrain durant cette période. La COGEST souligne que les élèves du primaire fréquentant ce site dans le cadre de la journée continue ne disposent pas d'infrastructures extérieures sécurisées pour leurs activités. Elle souligne que cette situation entre en tension avec les objectifs de l'école à journée continue qui implique la mise à disposition d'espaces adaptés pour les activités extérieures. Finalement, le rapport de la Commission de gestion relève que malgré les échanges entre les partenaires concernés, aucune solution effective n'a été mise en œuvre aujourd'hui. Elle relève dès lors l'importance de poursuivre activement les discussions entre l'ASIRE et Échallens afin de garantir aux élèves un accès conforme aux infrastructures initialement prévues.

8) Adoption du procès-verbal du 26 février 2026

Le Bureau n'a reçu aucune demande de modification.

La discussion est ouverte.

Le procès-verbal est accepté à la majorité et quatre abstentions.

9) Préavis municipal n° 2026-02 concernant l'ajout de l'alinéa 5 à l'article 66 du Règlement Général de Police (RGP) pour permettre aux entreprises d'avancer l'heure de début des travaux en cas d'alerte canicule

M. le Président passe la parole à M. Philippe LANDRY (Entente) pour la présentation du rapport de la commission.



9.1 Introduction

Le préavis qui est soumis ce soir au Conseil répond à une réalité très concrète : les épisodes de fortes chaleurs deviennent plus fréquents et plus intenses, avec environ 45 jours cumulés de plans canicule activés dans le canton de Vaud ces cinq dernières années. Et selon les projections climatiques, cela ne va pas aller en diminuant.

Face à cette évolution, les secteurs travaillant principalement à l'extérieur sont particulièrement exposés aux risques liés aux fortes températures.

La mesure proposée vise donc à permettre le début des travaux extérieurs dès 6h au lieu de 7h lors des jours concernés par une alerte canicule officielle.

La commission a constaté qu'Échallens ne serait pas une commune pionnière ou isolée dans cette démarche. Plusieurs communes vaudoises appliquent déjà des dispositions similaires, notamment Bussigny via le règlement de Police de l'Ouest lausannois, ou encore Jorat-Mézières, qui a repris dans l'ensemble la formulation proposée par le Canton de Vaud dans son courrier adressé aux communes en avril 2024.

9.2 Développement de l'amendement

Sur le fond, la commission reconnaît les avantages évidents de cette mesure en matière de protection de la santé des travailleurs.

Ils ont toutefois souhaité explorer les aspects des nuisances sonores et de la mise en œuvre opérationnelle de la mesure.

Afin de trouver un équilibre entre la protection de la santé des travailleurs et la tranquillité des habitants, la commission propose un amendement qui limite les travaux entre 6h et 7h à ceux qui ne sont pas très bruyants au sens de la directive sur les bruits de chantier. Cela permet d'autoriser certaines activités préparatoires ou modérément bruyantes dès 6h, tout en excluant explicitement les travaux les plus dérangeants, comme les marteaux-piqueurs, les travaux de démolition lourde ou certains forages.

La référence à la directive sur les bruits de chantiers de l'OFEV offre une définition claire, évolutive et reconnue par tous les acteurs.

Au niveau du processus, les entreprises concernées n'auront pas besoin de déposer une demande de dérogation individuelle. Cela évitera le cas par cas, simplifiera la tâche administrative de toutes les parties et empêchera qu'un temps de réponse inadéquat ne fasse parvenir une réponse aux entreprises après la levée de l'alerte. En particulier au creux de l'été, lorsqu'elles sont susceptibles de se produire.

Au terme de ses travaux, la commission considère que la solution proposée est pragmatique, équilibrée et adaptée à l'évolution des conditions climatiques. Elle se réjouit également que l'amendement proposé soit soutenu par la Municipalité.

9.3 Conclusions



En conséquence, la commission vous recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis municipal n° 2026-02 ainsi amendé.

M. le Président ouvre la discussion.

La Municipalité annonce se rallier à cet amendement.

M. le Président clôt la discussion et rappelle l'amendement de la commission (en jaune) :

Article 66 - Repos public

¹ Tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui est interdit entre 22h00 et 07h00, ainsi que les jours de repos publics tels que définis à l'article 85 du présent règlement ;

² L'utilisation des tondeuses, débroussailleuses, scies électriques et tous engins bruyants et susceptibles de gêner le voisinage est soumise à horaire suivant :

a) 07h00 à 12h00 et 13h00 à 20h00 du lundi au vendredi

b) 08h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00 le samedi

c) Exclu les jours de repos publics

³ L'article 65 du présent règlement est réservé.

⁴ Le bruit du trafic agricole, des cloches des églises et/ou du bétail n'est pas considéré comme un bruit gênant.

⁵ Les jours concernés par une alerte canicule décrétée par l'autorité sanitaire cantonale, et par dérogation aux horaires indiqués à l'article 66, alinéa 1 du présent règlement, l'heure de début des travaux extérieurs dans des secteurs tels que la construction de bâtiments, le revêtement des routes, l'agriculture ou autres activités similaires est avancée à 06h00 sauf disposition contraire de la Municipalité. *Les travaux de construction très bruyants, au sens de la directive sur les bruits de chantiers de l'Office fédéral de l'environnement, sont interdits entre 06h00 et 07h00.*

M. le Président passe au vote de l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

M. le Président lit les conclusions telles qu'amendées :

Le Conseil communal d'Échallens,

- **vu** le préavis municipal n° 2026-02 ;
- **vu** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que cet objet figure à l'ordre du jour.

décide

1. d'**adopter** l'al. 5 de l'art. 66 du règlement général de police tel qu'amendé ;
2. de **fixer** son entrée en vigueur dès l'approbation par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Les conclusions amendées sont acceptées à l'unanimité.

Le président remercie la Commission et son rapporteur pour la qualité de leur travail.



10) Préavis municipal n° 2026-03 concernant la demande d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 350'000.- pour les études et mesures complémentaires le long du cours d'eau du Botterex

M. le Président passe la parole à M. Marc MÜLLER (SVI-EcoCit) pour la présentation du rapport de la commission.

10.1 Introduction

La Commission s'est réunie à deux reprises fin avril. Lors de la première séance, elle a effectué une visite des lieux en compagnie de M. Christian MONNEY, Municipal, et du chef de service des Infrastructures, M. Coquerand. La commission présente ses remerciements à ces deux personnes pour la transparence dont ils ont fait preuve.

10.2 Contexte

L'événement de la nuit du premier au 2 novembre 2025 a marqué les esprits, et tout particulièrement les habitantes et habitants touchés. Il a été le déclencheur des mesures expliquées dans ce préavis.

Ce n'est pas la première fois qu'une inondation se produit. Peu après la construction des maisons, en 1995 et 1999, c'était déjà arrivé plusieurs fois. En 2015, des améliorations sont réalisées, notamment sous la forme de deux ouvrages de rétention, chargés de limiter le débit dans le ruisseau à 6m³ par seconde au maximum en inondant les champs en amont. Une telle charge peut être absorbée par les deux déversoirs souterrains.

Malheureusement, en novembre dernier, un débordement s'est produit malgré une quantité de pluie largement en-dessous du seuil critique. Cela est dû à une accumulation inhabituelle et brutale de feuilles et de branches dans le lit du Botterex entre l'ouvrage de rétention et les déversoirs. Ces matériaux flottants ont soudain bouché la herse et les entrées des déversoirs, conduisant l'eau à passer par-dessus la digue.

Sous l'effet des changements climatiques, le danger a augmenté et augmentera encore. Cela signifie qu'un événement qui a un « temps de retour » de 100 ans, comme la crue pour laquelle ont été dimensionnés les aménagements du Botterex, a en réalité un « temps de retour » qui se raccourcit. Et au train où vont les choses, il se raccourcira encore beaucoup à l'avenir.

10.3 Mesures proposées

Les mesures proposées ne visent pas à augmenter le débit qui peut passer dans le Botterex, mais à rendre les aménagements plus fiables et à améliorer la surveillance et les possibilités d'intervention en cas d'événement majeur. Il est important de souligner que cela réduira les risques, mais ne les réduira pas à zéro.

Parmi les mesures proposées, la possibilité d'installer une vanne à la sortie de l'ouvrage de rétention a été discutée. Cette vanne, dite « batardeau », permet aux équipes d'intervention de réduire ou stopper le débit d'eau dans le Botterex de manière temporaire. Elle n'est pas jugée nécessaire par les services de l'État ni par le bureau d'experts mandaté. La Municipalité désire



tout de même l'installer, car elle offre une marge de manoeuvre plus importante en cas d'événement majeur, ce qui est rassurant après le traumatisme vécu en fin d'année passée.

10.4 Avis de la commission

La commission soutient les mesures proposées par la Municipalité. Elle partage notamment l'avis de la Municipalité concernant la pose de la vanne batardeau.

La Commission estime que le prix à payer est raisonnable face aux conséquences que peut avoir une inondation. Les mesures permettront de réduire ce risque.

Au vu de l'urgence, l'objectif étant que les travaux soient terminés à l'automne, la Municipalité a déjà entrepris certaines démarches présentées dans ce préavis.

10.5 Conclusion

La Commission invite, à l'unanimité, les Conseillères et les Conseillers à accepter les conclusions du préavis telles que proposées par la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion. Il clôt la discussion sans que la parole ne soit demandée et rappelle les conclusions qui ne diffèrent pas de celles du préavis municipal.

Le Conseil communal d'Échallens,

- **vu** le préavis municipal n° 2026-03 ;
- **vu** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que cet objet figure à l'ordre du jour.

décide

1. d'**autoriser** la Municipalité à entreprendre les études et mesures complémentaires le long du cours d'eau du Botterex ;
2. d'**accorder** à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 350'000.
3. d'**autoriser** la Municipalité à financer cette dépense, si nécessaire, au moyen d'un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment.

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

Le président remercie la Commission et son rapporteur pour la qualité de leur travail.



11) Préavis municipal n° 2026-04 concernant la reprise du bâtiment du stand de tir, la résiliation du droit de superficie distinct et permanent et l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.- TTC pour les travaux prioritaires ainsi qu'une étude d'assainissement pour les buttes de tir

M. le Président passe la parole à M. Patrick MIEVILLE (SVI-EcoCit) pour la présentation du rapport de la commission.

11.1 Introduction

La Commission s'est réunie une seule fois, le 16 avril, avec la présence de M. Sébastien SALVI, Municipal, qui a répondu à toutes les questions de la Commission. Le préavis 2026-04 a pour objet la réalisation anticipée du droit de superficie distinct et permanent, le DDP liant la commune d'Échallens à la société de tir sportive d'Échallens, la reprise par la Commune du bâtiment du Stand de tir, la mise à disposition des installations à la société de tir dans un cadre conforme au droit supérieur, le financement de travaux prioritaires nécessaires à la pérennité et à la sécurité de l'infrastructure, le financement d'une étude d'assainissement des buttes de tir préalable à toute décision future et le cofinancement de cibles 50 mètres et 10 mètres.

11.2 Contexte légal

Pour commencer, il rappelle l'article 133 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire qui dit : « Pour les exercices de tir, dans le cadre du tir hors du service ainsi que pour les activités correspondantes des sociétés de tir, les communes veillent à l'utilisation gratuite des installations. Pour les exercices de tir de la troupe, les installations sont mises à disposition contre le versement d'une indemnité. »

11.3 Le DDP

En 1999, le Conseil communal d'Échallens a renouvelé le DDP pour une durée de 30 ans. Cette prolongation avait comme objectif de garantir à la société de tir, de pouvoir jouir à long terme des installations communales, ainsi que des aménagements effectués par ses propres soins. En ce début d'année, la Commune et la société de tir ont convenu, d'un commun accord, de mettre fin de manière anticipée à ce droit pour rétablir un cadre conforme au droit fédéral.

11.4 Installations

Les installations de cible 300m sont vétustes et doivent être remplacées. Il était déjà prévu de remplacer deux cibles par année dans le budget. Pour plus de cohérence, il est proposé à travers ce préavis de faire les travaux en une seule fois. Le montant mis au budget ne sera donc pas utilisé.

Une liaison par fibre optique devra aussi être posée entre le bâtiment et les cibles. Pour les cibles, 10m et 50m elles seront aussi remises à neuf. Le coût de ces cibles avoisine les CHF 70'000.-. Les cibles du 300m feront l'objet d'un autre point.

Le Fonds du Sport participera donc pour ces cibles à hauteur de 20%, soit environ CHF 14'000.-



La Commune, prendra à sa charge un tiers du montant, soit environ CHF 24'000.-, le solde sera payé par la société de tir. Cette participation s'inscrit dans une volonté de la Commune d'accompagner les infrastructures sportives locales et de garantir la cohérence globale des installations.

11.5 Bâtiment

Le bâtiment a lui aussi besoin de quelques travaux, comme la réalisation d'un drainage pour l'évacuation des eaux de toiture vers un collecteur communal. L'éclairage sera remplacé aussi par du LED et divers travaux sur la soute à munitions.

11.6 Assainissement

Le présent préavis ne porte pas sur l'assainissement des buttes, mais sur la réalisation d'une étude préalable, subventionnée à 40% par la Confédération. Cette étude permettra, pour un futur préavis :

- D'identifier précisément les matériaux et polluants présents dans les buttes de tir ;
- De définir précisément les mesures nécessaires ainsi que les interventions ;
- D'estimer les coûts relatifs aux travaux d'assainissement ;
- D'effectuer les demandes d'autorisation et de subvention ;
- De prévoir la planification des travaux.

11.7 Coûts

M. Patrick MIEVILLE (SVI-EcoCit) détaille les coûts :

- Le renouvellement des cibles 300 mètres : CHF 92'000.- ;
- Divers travaux sur le bâtiment : CHF 25'000.- ;
- L'étude de l'assainissement des buttes : CHF 20'000.- ;
- La mise en conformité de la soute à munitions : CHF 15'000.- ;
- Le raccordement fibre électricité CHF 6'000.- ;
- La participation aux cibles 50 mètres et 10 mètres : CHF 24'000.- ;
- Les frais de notaire divers imprévus de 10% : CHF 18'000.-.

Un total de CHF 200'000.- mais il y a déjà un fonds existant pour l'entretien des cibles de CHF 35'000.- et des subventions fédérales sont attendues (env. CHF 43'000.-).

Ainsi, pour ce préavis, l'investissement est de CHF 157'000.- qui sera financé soit par les liquidités courantes, soit via un emprunt aux meilleures conditions du marché.

11.8 Amendement

La commission a souhaité amender le préavis et ajouter une conclusion (point 4) comme suit : *d'autoriser la municipalité à financer une étude d'assainissement des buttes de tir.*

M. le Président ouvre la discussion.

M. Gaël GERMANO (Entente) remercie la commission pour le rapport et l'amendement et il souhaiterait connaître les raisons de l'amendement.



M. Patrick MIEVILLE (SVI-EcoCit) répond qu'il n'était pas spécialement décrit que ce montant serait dédié aux buttes de tirs et donc cela était dans un but de clarté que cela a été ajouté.

M. Marc MÜLLER (SVI-EcoCit) demande où sont les munitions et quels sont les mesures prises à cet effet.

M. Sébastien SALVI, Municipal, ne précise pas l'emplacement des munitions mais souligne que l'emplacement actuel soulève quelques soucis de sécurité.

M. Marc MÜLLER (SVI-EcoCit) souligne que, selon lui, globalement, ce projet manque de rationalité et n'explore pas assez les alternatives. Il pense qu'en étudiant les différentes problématiques soulevées dans le préavis, des solutions plus efficaces pourraient être trouvées.

D'une part, ce préavis répond à une obligation légale pour les tirs militaires. Cette obligation pourrait aussi être assurée en collaboration avec une autre commune, à moindres frais, grâce aux économies d'échelle. Par exemple au stand de Vernand. Au vu des coûts importants qui sont envisagés, je trouve que cette option mériterait d'être sérieusement approfondie.

D'autre part, il y a le soutien à la société de tir. Il s'agit d'environ CHF 130'000.- pour moins de cinquante actifs, dont seulement 20 jeunes, dont seulement une partie sont challençois. Le coût par jeune tireur sportif challençois est donc énorme. D'autre part, cet effectif limité pose la question de la pérennité de cette association. Si elle venait à cesser ses activités ou à réduire ses effectifs au cours des vingt prochaines années, l'investissement serait alors en partie gaspillé.

Si le stand de tir « En Neyrin » devenait inutilisable à terme, les tireuses et tireurs ne seraient pas réellement privées de leur hobby, puisqu'il y a d'autres stands dans la région.

Il faut rappeler que l'entraînement au tir, notamment avec des armes de guerre, crée des nuisances : outre le bruit qu'on peut entendre à plus de 500 mètres, il y a la pollution de l'air et des sols. Pour cela aussi, il serait pertinent de concentrer ces nuisances dans certains lieux plutôt que de les disperser dans de nombreux petits stands de tir dispersés et finalement peu utilisés.

Concrètement, :

- Face aux nuisances, face au coût important et pour une question de rationalité, il propose de ne conserver de ce préavis que le montant pour l'étude de l'assainissement des buttes de tir.
- Pour les tirs obligatoires, il propose de chercher des collaborations avec une autre commune.
- Pour les membres de la société de tir, il faudrait veiller à ce qu'ils ne soient pas perdants financièrement s'il y a des investissements qu'ils ont faits de leur côté, quand le stand deviendra inutilisable. Une subvention spéciale et unique pourrait aussi être étudiée pour soutenir la société de tir d'Échallens face aux changements qu'impliquerait l'utilisation d'un autre stand. Faut-il, par exemple, un minibus pour s'y rendre collectivement ? Cela resterait nettement moins cher que la réfection de l'infrastructure.
- Pour le bâtiment et la ligne de tir, il faudrait alors étudier les options une fois les installations devenues inutilisables : Par exemple, transformer le bâtiment pour d'autres usages ? Ou le démolir ? Rendre le terrain à l'usage agricole ? Créer une zone dédiée à



la biodiversité en lien avec le ruisseau du Neyrin, qui doit être renaturé selon le PDCom ?

Sa proposition ne serait donc pas un petit amendement, mais une refonte complète du projet, nécessitant d'explorer d'autres voies qui ne l'ont pas vraiment été jusqu'ici. Donc il propose de rejeter le préavis tel qu'il est pour qu'il soit renvoyé à la Municipalité avec ces remarques.

M. Gaël GERMANO (Entente) est surpris par les propos tenus par M. Marc MÜLLER. Il s'agit d'une des sociétés la plus anciennes si ce n'est la plus ancienne (1872). Ils affichent des résultats plus que bons. Ce sont des jeunes et des moins jeunes qui s'investissent et font rayonner Échallens. Le préavis est selon lui plutôt bien construit et invite les Conseillers à voter favorablement.

M. Sébastien SALVI, Municipal, rappelle qu'il ne s'agit pas d'une petite société. Elle organise des manifestations et elle fait vivre la Commune. Cela reste un sport et une association locale. Le paragraphe 6.1 concernant la mutualisation avec le Stand de Vernand lui semblait plutôt claire. Il évoque d'ailleurs 3 arguments défavorable à la mutualisation des stands de tir.

M. Serge BORNICK, Syndic, indique que l'examen pour le Stand de Vernand a été fait. Le déplacement des soldats astreints aux tirs vers Vernand, peu desservi en transport public depuis Echallens, n'offre pas nécessairement un gain écologique.

Concernant le regroupement ce n'est pas si simple et il y a des limites en termes de nuisances sonores et les heures de tirs sont très limitées donc on ne peut pas regrouper tous les groupes de tireurs dans un seul village. Il y a une volonté du législateur et des autorités de maintenir différents lieux de tirs pour répartir des nuisances ainsi plus faibles.

M. Marc MÜLLER (SVI-EcoCit) remercie la Municipalité pour les compléments. Il ne s'agissait pas de critiquer les éloges faites à cet égard aux tireurs. Il soulève un manque d'information notamment concernant la mutualisation. Concernant le déplacement des tireurs, il lui semble que cela a lieu une fois par an et que, par conséquent, cela ne semble pas bien compliqué. Cela reste un projet à creuser notamment en termes d'alternative.

Mme Caroline VUAGNIAUX (Échallens Autrement) revient sur les propos de M. Marc MÜLLER. Ayant des enfants qui ont fait partie de cette association, elle aimerait rappeler que c'est une activité qui leur permet de découvrir des choses incroyables, ils ont pu faire des compétitions, des voyages, etc. Par ailleurs, les parents prennent en charge de nombreux frais. Elle soutient donc le préavis.

Mme Christine TRENZ MAGNIN (SVI-EcoCit), elle, soutient les propos de Mme Caroline VUAGNIAUX et rappelle notamment que c'est important de développer d'autres disciplines sportives que le football.

M. Marc MÜLLER (SVI-EcoCit) demande quelle est l'évolution de l'effectif de la société.

M. Sébastien SALVI, Municipal, ne peut pas répondre à la question. M. le Président autorise M. RIME, Président de la société de tir, à prendre la parole. Celui-ci précise qu'il y a une augmentation des membres sur les 6 dernières années et précise que les juniors sont passés de la 6^{ème} place à la place de vice-champion suisse.



M. Serge BORNICK, Syndic, indique que la Municipalité se rallie à l'amendement de la commission.

M. le Président clôt la discussion.

M. le Président passe au vote de l'amendement

L'amendement est accepté à la majorité moins une abstention.

M. le Président passe au vote des conclusions amendées :

Le Conseil communal d'Échallens,

- **vu** le préavis municipal n° 2026-04 ;
- **vu** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que cet objet figure à l'ordre du jour.

décide

1. d'**autoriser** la Municipalité à radier le Droit Distinct et Permanent (DDP) ;
2. d'**autoriser** la Municipalité à reprendre le bâtiment du stand de tir ;
3. d'**autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux prioritaires de remplacement des cibles et d'adaptation du bâtiment ;
4. d'**autoriser** la Municipalité à financer une étude d'assainissement des buttes de tir ;
5. d'**accorder** à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 200'000.- ;
6. d'**autoriser** la Municipalité à financer cette dépense, si nécessaire, au moyen d'un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment ;
7. d'**autoriser** la Municipalité à prélever un montant de CHF 35'000.- sur le fonds y relatif.

Les conclusions du préavis sont acceptées telles qu'amendées à la majorité moins 2 avis contraires.

Le président remercie la Commission et son rapporteur pour la qualité de leur travail.

12) Préavis municipal n° 2026-05 concernant l'adoption du Plan directeur communal (PDCom)

M. le Président passe la parole à M. Jean-Luc MISEREZ (Entente) pour la présentation du rapport de la commission.

12.1 Introduction

La Commission a rappelé que le PDCom est un document stratégique de planification territoriale définissant la vision de développement d'Échallens pour les 15 à 25 prochaines années. Contraignant pour les autorités communales et cantonales, il fixe les orientations qui



serviront de cadre à la future révision du PACom, lequel déterminera concrètement les règles d'aménagement applicables aux propriétaires.

La révision du PDCom était devenue nécessaire, le document actuellement en vigueur datant de 1996. Depuis lors, la population d'Échallens a augmenté d'environ 50 % et la commune a acquis le statut de centre régional, impliquant de nouvelles responsabilités en matière d'aménagement du territoire.

La Commission a souligné l'ampleur de la démarche engagée depuis 2019, comprenant une phase de participation citoyenne, l'intervention de plusieurs bureaux spécialisés et un investissement supérieur à 500'000 francs (incluant également le PACom).

12.2 Plus concrètement

Le document s'articule autour de trois volets :

- Un diagnostic territorial ;
- Un projet de territoire définissant la vision politique et les objectifs stratégiques ;
- Un programme de mise en œuvre composé de fiches sectorielles et thématiques.

Le projet de territoire repose sur huit objectifs stratégiques principaux :

1. Renforcer l'attractivité du bourg ;
2. Accueillir la croissance démographique prévue ;
3. Améliorer les connexions entre les quartiers ;
4. Renforcer la biodiversité et la qualité paysagère ;
5. Sécuriser les déplacements piétons et cyclistes ;
6. Canaliser et apaiser le trafic ;
7. Développer les transports publics et l'intermodalité ;
8. Favoriser la transition énergétique et les énergies renouvelables.

12.3 Appréciation de la Commission

La Commission a porté une appréciation contrastée sur le document.

Elle a jugé que le projet de territoire et les fiches de mise en œuvre sont de bonne qualité, cohérents, bien structurés et porteurs d'une vision pertinente pour l'avenir de la commune. Elle a également salué l'intégration transversale des enjeux climatiques et la cohérence des mesures proposées.

En revanche, la commission a émis des critiques importantes à l'égard du diagnostic territorial, estimant qu'il contient plusieurs approximations, erreurs factuelles, formulations trop génériques et défauts de présentation (orthographe, typographie, cartographie). Elle a considéré que cette partie n'atteint pas le niveau de qualité attendu pour un document de référence.

La commission a également relevé :

- l'importance des contraintes légales cantonales et fédérales qui limitent fortement la marge de manœuvre communale ;
- le caractère parfois peu réaliste des échéances de mise en œuvre, souvent indiquées comme réalisables « dès à présent » ;
- certaines tensions inhérentes entre les objectifs poursuivis (mobilité, protection des terres agricoles, fluidité du trafic, etc.).



12.4 Conclusions

Malgré les réserves exprimées sur le diagnostic, la Commission a recommandé à l'unanimité l'adoption du PDCom.

Elle a considéré que les faiblesses constatées ne remettent pas en cause la validité de la vision stratégique proposée et a rappelé qu'une remise en chantier du document entraînerait plusieurs années de retard ainsi que des coûts supplémentaires importants, sans modifier fondamentalement les orientations retenues.

La Commission a toutefois demandé avec insistance qu'un toilettage rédactionnel, orthographique et typographique soit effectué par les mandataires avant la version définitive, sans modifier le fond du document.

Enfin, elle a relevé que le véritable travail de concrétisation des orientations du PDCom interviendra lors de la finalisation du PACom et de la mise en œuvre progressive des mesures prévues par la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Gaël GERMANO (Entente) annonce ses intérêts et s'abstiendra pour le vote.

M. Marc MÜLLER (SVI-EcoCit) remercie la commission pour son rapport. Selon lui, ce plan directeur communal est une déception, cela se lit également entre les lignes du rapport de la Commission. Il ne peut pas valider un plan qui manque tellement de vision et d'ambition, et il se permettra d'envoyer ce signal lors du vote. Il a l'impression qu'il s'agit du plus petit dénominateur commun d'idéaux différents et incompatibles entre eux. Or ce plan, qui doit produire ses effets durant vingt ans, doit au contraire oser, innover, être visionnaire, tout en faisant écho aux problèmes actuels et à ceux qu'on peut anticiper.

Concernant la marge de manœuvre jugée faible par la commission, sur les nouveaux quartiers, en macro, effectivement, à cause de tous les plans supérieurs ce n'est pas trop possible de bouger. Mais au niveau de l'aménagement des espaces publics, des routes, on pourrait avoir une vision ambitieuse et novatrice, avec une marge de manœuvre importante, de nature à changer concrètement la vie des challensoises et challensois.

Néanmoins, si ce plan est accepté ce soir, il ne souhaite pas que la Municipalité range ce document dans un tiroir et l'ignore. Au contraire, plus il sera utilisé, mieux ce sera, car il y a du bon également.

M. Jean-Luc MISEREZ (Entente) rappelle qu'une consultation a eu lieu. Il a cru reconnaître la plume de son collègue (M. Marc MÜLLER). Il rappelle que de nombreuses propositions citoyennes ont été analysées. Dans la plupart des cas cela n'était pas réalisable car le cas est déjà réglé par des plans supérieurs (régionaux ou cantonal) mais lorsque la solution était envisageable, la Municipalité en a tenu compte. Il est d'accord pour ce qui est de l'ambition mais cela ne peut pas être reproché à la Municipalité ni aux mandataires.

M. le Président clôt la discussion et passe au vote des conclusions.



Le Conseil communal d'Échallens,

- **vu** le préavis municipal n° 2026-05 ;
- **vu** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que cet objet figure à l'ordre du jour.

décide

1. **d'adopter** le Plan directeur communal (PDCom) tel que présenté

Les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité moins un avis contraire et 12 abstentions.

Le président remercie la Commission et son rapporteur pour la qualité de leur travail.

13) Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat Quentin WENGER

M. le Président passe la parole à Mme Virginie CEREGHETTI (Entente) pour la présentation du rapport de la commission.

13.1 Introduction

La Commission s'est réunie le 15 avril pour examiner la réponse de la Municipalité au postulat demandant d'étudier la présence de la Commune d'Échallens sur les réseaux sociaux. Dans le cadre de ses travaux, plusieurs questions ont été adressées à la Municipalité, auxquelles M. le Syndic a répondu.

13.2 Analyse de la réponse de la Municipalité

La Commission prend acte du choix municipal de privilégier des outils de communication unidirectionnels, sous la forme d'une newsletter et d'un canal WhatsApp. Elle soutient cette orientation, estimant qu'elle permet une diffusion simple, efficace et ciblée de l'information, tout en évitant les contraintes liées à la gestion et à la modération des réseaux sociaux interactifs.

Elle salue également la volonté de la Municipalité de structurer l'information par thématiques, permettant ainsi aux habitantes et habitants de s'abonner uniquement aux sujets qui les intéressent. Cette approche est considérée comme un moyen pertinent de limiter la surcharge informationnelle et d'améliorer la qualité de la communication.

La commission souligne toutefois que, dans le cadre d'une communication principalement descendante, il demeure important de préserver des espaces d'échange et de participation citoyenne afin de garantir l'écoute de la population et son implication dans la vie communale.

Concernant l'éventuelle mise en place d'une application dédiée telle que « Commune App », la commission prend acte des explications fournies par la Municipalité. Celle-ci a écarté cette



option en raison de la nécessité pour les citoyens d'installer une application supplémentaire ainsi que des ressources additionnelles qu'exigerait la production de contenus spécifiques.

13.3 Conclusions

Au terme de son analyse, la commission considère que la stratégie retenue par la Municipalité répond à des objectifs de simplicité, d'efficacité, de maîtrise de l'information et d'utilisation mesurée des ressources communales.

En conséquence, la commission recommande à l'unanimité au Conseil communal de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Quentin Wenger.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

L'assemblée décide de prendre acte de la réponse donnée par la Municipalité à l'unanimité.

Le président remercie la Commission et son rapporteur pour la qualité de leur travail.

14) Divers

Mme Caroline VUAGNIAUX (Échallens Autrement) revient sur le réaménagement du carrefour de la route de Moudon, à proximité du tennis. Elle estime que la sécurité des piétons n'est pas satisfaisante, les véhicules arrivant depuis le secteur des Trois-Sapins ayant souvent de la peine à s'arrêter. Elle relève que des feux clignotants ont été installés à proximité pour les patrouilleuses scolaires et s'interroge sur l'absence de mesures similaires à ce carrefour, demandant si la Commune attend un accident grave avant d'agir.

M. Christian MONNEY, Municipal, indique que le carrefour a été sécurisé conformément aux normes en vigueur et qu'il représente une amélioration notable pour les déplacements à pied et à vélo. Il précise que des mesures de vitesse pourraient être effectuées à nouveau si nécessaire. Concernant les feux clignotants, il rappelle qu'ils visent à signaler l'activité des patrouilleuses scolaires et constituent une mesure de sécurité complémentaire.

M. Philippe LANDRY (Entente) tient à adresser, au nom de l'association GYM & Fun Échallens, ses remerciements à la Municipalité et à l'administration pour la qualité des infrastructures mises à disposition des sociétés locales dans le cadre de la Halte Estivale. Il souligne le confort, la sécurité et l'amélioration constante des équipements communaux.

M. Marc MÜLLER (SVI-EcoCit) salue la communication communale relative au moustique tigre et demande si, contre le frelon asiatique, la Commune envisage de soutenir financièrement la destruction des nids, à l'instar de certaines collectivités.

Mme Céline MÜLLER, Municipale, répond que la Municipalité a commencé à traiter ce dossier récemment et qu'une analyse plus approfondie sera menée. Aucune subvention n'est actuellement prévue.



Conseil communal d'Échallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

M. Cédric FREYMOND (Entente) rappelle qu'il avait demandé en octobre 2024 l'installation d'une signalétique permettant d'identifier les vestiges de l'ancienne tour médiévale à l'entrée de la Place du Château. Constatant qu'aucune réalisation n'est intervenue à ce jour, il s'enquiert de l'avancement du projet.

M. Sébastien SALVI, Municipal, indique qu'une réflexion globale sur la signalétique de la Place du Château, de ses abords et de certains espaces intérieurs est en cours. Une entreprise spécialisée a été mandatée et un projet est attendu prochainement.

M. Quentin WENGER (SVI-EcoCit) rappelle que le règlement autorise (art. 79) le président à donner exceptionnellement la parole à une personne extérieure au Conseil.

Il revient ensuite sur une illustration publiée dans l'Info communale relative au nouveau plan d'affectation communal, qu'il identifie comme une image générée par intelligence artificielle. Estimant qu'elle ne reflète pas fidèlement la réalité d'Échallens, il invite la Municipalité à privilégier à l'avenir des photographies de la commune ou le recours à des créateurs locaux.

M. Serge BORNICK, Syndic, en prend bonne note.

M. Patrick MIEVILLE (SVI-EcoCit) attire l'attention de la Municipalité sur la sécurité de plusieurs passages piétons situés le long de la route d'Yverdon. Il relève que certains automobilistes semblent ne pas les remarquer et évoque plusieurs situations dangereuses observées récemment, notamment impliquant un jeune piéton.

Mme Céline MÜLLER, Municipale, signale enfin une erreur figurant dans le préavis n° 2026-2 : les cloches de l'Hôtel de Ville doivent également être considérées comme ne constituant pas un bruit gênant au sens du règlement concerné.

M. le Président prend la parole pour rappeler que ce samedi 30 mai de 9h à 16h aura lieu à Court-Champ le festival de la durabilité « Vert l'avenir » avec des ateliers participatifs, des spectacles, des dégustations, des expositions, des chants et danses, des animations, des jeux et surprises pour petits et grands et bien d'autres découvertes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h48.

Le Président :

La secrétaire :



Conseil communal d'Échallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Conseillers excusés :

CARRON Jean-Christophe, DOEBLER Marc, FARQUHARSON Richard, MORIER-GENOUD Patrick, MOTTAZ Thierry, PITTET Philippe, SCHAFFTER Maude, VIONNET Blaise, WALDVOGEL Jean-Pierre

Conseillers absents :

CAMARA Saran